



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mardi 20 janvier 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
13 janvier 2009

Date d'affichage
13 janvier 2009

Objet de la délibération
*Dotation Globale d'Équipement
2009 – Aménagement de voirie
intra-muros : Elargissement de
l'avenue des Palmiers*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt janvier deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore,
DELGADO Alexandra donne procuration à BOTA Yasmine,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre

Absentes :

ROUX Jean-Paul

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de voirie afin d'élargir et d'aménager l'avenue des Palmiers.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par les services techniques s'élève à 273 496 € HT,

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	82 048 € (30%)
Département	136 748 € (50%)
Autofinancement	54 700 € (20%)

TOTAL HT	273 496.00 €
T.V.A. (19.6%)	53 605.22 €

TOTAL TTC	327 101.22 € arrondi à 327 100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé du Maire entendu,
Après en avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,
Par un vote,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE

D'adopter le projet d'aménagement de l'avenue des Palmiers pour un montant hors taxes de 273 496.00 €,

D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

De solliciter une subvention de l'Etat de **82 048 €** au titre de la **dotation globale d'équipement 2009**,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **26 JAN. 2009**
et publication ou notification du **28 JAN. 2009**

